



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
09 MARS 2021

Date de convocation : 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 09 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le 26 février 2021, s'est réuni à la salle Marjault en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Delphine BERGÉ, Francis BOUTIN, Véronique BRÉMONT, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Sandrine GAUDRON, Marie HENOT, Mathieu MABROUQUE, Roxanne NAKACHE, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON, Julien PILTÉ, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Bernadette BONGRAND donne pouvoir à Monsieur Julien PILTÉ
- Monsieur Dominique PEIGNAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU
- Monsieur Bruno GARREAU (arrivée à 19h00 durant la délibération n° 2021 0903 013)
- Madame Sophie LESCORNEZ (arrivée à 18h39 durant la délibération n°2021 0903 010)

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 15

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 17

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du Secrétaire de séance. Madame Véronique BRÉMONT a été élue à l'unanimité Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 février 2021

B) Délibérations

- | | |
|---------------|---|
| 2021 0903 010 | Abrogation de la délibération n° 2021 0202 007 et désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Touraine Est-Vallées |
| 2021 0903 011 | Convention de partenariat entre la commune de Larçay et le Comité d'Indre-et-Loire de la Ligue Nationale contre le cancer « Espace sans tabac » |
| 2021 0903 012 | Vente de parcelles à la Communauté Touraine-Est Vallées pour l'extension des Brosses III – Modification de surface |
| 2021 0903 013 | Instauration du télétravail |

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 février 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 février 2021 est adopté à l'unanimité.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2021 0903 010	Abrogation de la délibération n° 2021 0202 007 et désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Touraine Est-Vallées
---------------	---

Monsieur Jean-François CESSAC indique au Conseil Municipal que par délibération n° 2021 0202 007, l'Assemblée a désigné deux élus en tant que représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Touraine-Est Vallées. Or, il s'avère nécessaire d'annuler cette délibération et de désigner à nouveau les deux représentants de la commune.

Arrivée de Madame Sophie LESCORNEZ à 18h39.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonie C,

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Touraine-Est Vallées,

Considérant que la commune de Larçay y sera représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales :

Election du délégué titulaire

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de délégué titulaire.

Monsieur Jean-François CESSAC se déclare candidat au poste de délégué titulaire

Au premier tour de scrutin le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	9
Nom et prénom des candidats au poste de délégué titulaire	Nombre de suffrages obtenus
Jean-François CESSAC	18

A donc été déclaré élu Monsieur Jean-François CESSAC en qualité de délégué titulaire

Election du délégué suppléant :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de délégué suppléant

Madame Bernadette BONGRAND se déclare candidate au poste de délégué suppléant

Au premier tour de scrutin le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	9
Nom et prénom des candidats aux postes de délégués suppléants	Nombre de suffrages obtenus
Bernadette BONGRAND	18

A donc été déclarée élue Madame Bernadette BONGRAND en qualité de délégué suppléant

2021 0903 011	Convention de partenariat entre la commune de Larçay et le Comité d'Indre-et-Loire de la Ligue Nationale contre le cancer « Espace sans tabac »
---------------	---

Deux lieux sont proposés pour l'implantation de panneaux et l'interdiction totale de fumer :

- Les abords de l'école maternelle Pierre Perret
- Les abords de l'école élémentaire Jean Moulin

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les termes de la convention présentée,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant, pièce ou document relatif à celle-ci.

2021 0903 012	Vente de parcelles à la Communauté Touraine-Est Vallées pour l'extension des Brosses III – Modification de surface
---------------	--

Vu, les statuts de la Communauté de Communes et son article 4 relatif à ses compétences en matière de développement économique,

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 relative à la vente de foncier à la Communauté Touraine-Est Vallées,

Vu, l'avis des domaines du 09/11/2020 évaluant le prix à 4,60€/m²,

Considérant, la nécessité pour la Communauté Touraine-Est Vallées, afin de poursuivre les travaux d'aménagement de la zone d'activités des Brosses III située à Larçay, d'acquérir le foncier à vocation économique appartenant à la commune de Larçay.

Considérant la régularisation nécessaire, suite à la délibération du 15 décembre 2020, due à une modification du périmètre d'acquisition foncière, pour une surface à retrancher de 1738 m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François CESSAC et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la régularisation foncière pour l'achat par Touraine-Est Vallées à la commune de Larçay de quatre parcelles, ZE 26 de 32 876 m², ZE 20 de 37 410 m², ZE 216 de 3 390 m² et ZE 217 de 3 717 m², soit la surface corrigée de 77 393 m² (au lieu de 79 131 m²)
- **PRECISE** que le prix fixé entre la Communauté Touraine-Est Vallées et la commune de Larçay est de 348 268.50 € (au lieu de 356 089 €), le prix au m² de 4.50 € HT restant inchangé. Et que ce prix s'entend hors bornage, à charge de l'acquéreur.
- **PRECISE** qu'un avis au Service des Domaines a été rendu au prix de 4.60 €/m²
- **PRECISE** que cette cession à titre onéreux se déroule selon les formalités de droit commun relatives aux cessions de biens et sera signée par devant notaire, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous documents y afférant.

2021 0903 013 Instauration du télétravail

Arrivée de Monsieur Bruno GARREAU à 19 heures.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 8 bis

Vu, la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, modifié par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 49,

Vu, le décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020,

Vu, la saisine du comité technique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la charte du télétravail jointe en annexe de cette délibération.
- **AUTORISE** le Maire ou un de ses représentants à prendre toute acte nécessaire à l'exécution de cette charte.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h04.



Jean-François CESSAC

Le secrétaire de séance,

Véronique BRÉMONT

